

Les Chauves-souris : Des mammifères discrets, méconnus, contribuant à la bonne santé des forêts

Les chauves-souris fréquentent les forêts, mais suivant les espèces, ce milieu n'est pas utilisé de la même manière : certaines l'utilisent uniquement comme terrains de chasse, d'autres l'utilisent pour les cavités des arbres afin de s'y abriter, mais aussi pour hiberner et se reproduire.

Sur les 34 espèces actuellement recensées en France, **21 évoluent en Normandie.**

Un indicateur du bon fonctionnement de l'écosystème forestier

Les chauves-souris s'avèrent très utiles en raison de leur alimentation de base : **les insectes.**

Pour quelques centimètres de long, quelques grammes, elles peuvent consommer en une saison jusqu'à 1,8 kg d'insectes !

La régulation des populations d'insectes est intéressante du point de vue :

- Sanitaire par élimination d'insectes porteurs de maladie.
- Economique par régulation des ravageurs des peuplements forestiers (ex. : tordeuses...).

Ce sont également des indicateurs de la biodiversité de la forêt, car leur présence dépend de la diversité des paysages, de la présence d'autres espèces comme les pics ou les insectes...

Croyances et superstitions :

- Elle ne s'accroche pas dans les cheveux des femmes !
- Elle ne mord pas au cou pour sucer le sang !
- Elle n'est pas très prolifique (un seul petit par femelle par an) !
- Elle ne porte pas malheur !

Si toutes les espèces sont protégées, elles sont menacées de manière indirecte par la destruction souvent involontaire et par ignorance des lieux d'habitations.

Des territoires de chasse et de vie divers



La Barbastelle dépend de la présence de bois morts et de vieux arbres. Son territoire de chasse est diversifié allant des lisières aux peuplements feuillus et mixtes composés de pins et de sapins blancs.



Le Vespertillon à oreilles échanquées affectionne les milieux humides pour la chasse.



Le Grand Murin chasse dans la plupart des formations forestières, à l'exception des peuplements monospécifiques de résineux.



Le Petit Rhinolophe apprécie les peuplements feuillus humides ou stratifiés (peuplements irréguliers) comme territoires de chasse.

Les espèces arboricoles dépendent **des arbres à cavités.**

Le maintien des chauves-souris dépend :

1) Du maintien de la diversité des paysages en forêt :

Maintenir et entretenir de zones humides (mares, boisements au près des cours d'eau...), diversifier les peuplements (futaie régulière, futaie irrégulière, futaie claire...), favoriser le retour d'un sous-étage feuillu et le mélange dans les peuplements résineux, étager les lisières (protection contre le vent), toutes ces actions courantes de la gestion forestière sont bénéfiques au maintien des chauves-souris.

2) Du maintien des arbres à cavité en forêt :

Maintenir des arbres à cavité est plus problématique car il faut déjà les repérer et il faut le concilier avec l'objectif de production d'arbres de qualité.



Quels sont les différents types de gîte des chauves-souris arboricoles et comment les maintenir ?

Toute cavité abritée à l'intérieur d'un arbre peut convenir.

Les cavités qui correspondent le mieux à ces critères sont :

- Les fissures étroites causées par la tempête ou le gel (gélivure : bois fendu souvent de part en part...) et dont la cicatrisation crée le gîte dans la partie supérieure,
- Les anciennes loges de pics.

Les cavités dues au pourrissement, les troncs ou branches creuses, les plaques d'écorce décollée sont d'autres gîtes potentiels à chauves-souris.

La hauteur des gîtes débute à partir de 30 cm. Il faut un diamètre minimum des arbres de 10 cm pour l'accueil de gîtes. Les colonies de reproduction s'abritent souvent dans des arbres à gros diamètre (classe des TGB).



© Franck Barbier

© ICF Florent Gauthier

© ICF Florent Gauthier

Fente au sein d'un chêne

Trou de pic et branche morte creuse

Gros chêne à l'écorce se décollant

Actions favorables au maintien des gîtes à chauves-souris :

- Repérer et marquer lors du martelage ces arbres à gîtes potentiels pour les chauves-souris avant les éclaircies, afin de les maintenir.
- Maintenir des îlots de vieillissement (allonger la révolution d'un groupe d'arbres). La densité de gîtes disponibles augmente avec des arbres aux grandes dimensions.
- Maintenir des îlots de sénescence (conserver un groupe d'arbres morts). Multiplication des gîtes par la présence d'arbres morts très favorables.

Comment concilier cet objectif d'amélioration de la biodiversité avec l'objectif sylvicole de production de bois d'œuvre ?

Lors du martelage, trois cas de figure se rencontrent pour des arbres à gîtes potentiels pour chauves souris :

- 1) L'arbre a une forte valeur économique (arbre de qualité d'un certain diamètre)
- 2) L'arbre a une faible valeur économique, mais il entrave la croissance de ses voisins de qualité).
- 3) L'arbre a une faible valeur économique (mauvaise qualité) et n'entrave pas la croissance de ses voisins (arbre dominé, arbre espacé de ses voisins,...).

Les arbres répondant au cas 3 devraient systématiquement être maintenus dans les peuplements car leur exploitation n'est pas rentable.

Les chances de survie des chauves-souris sont plus importantes si les arbres gîtes sont exploités en dehors des périodes d'hivernage (Novembre à Mars) et en dehors des périodes de reproduction (Juin-Juillet).

Les chances de survie sont augmentées si les cavités ne sont pas détruites, avec un tronçonnage en dessous et largement au dessus de la partie creuse intérieure (purge de la zone sans qualité).



Ilots de vieillissement

Les arbres sénescents ou à cavités ne peuvent être laissés le long des chemins et des routes pour d'évidentes raisons de sécurité (responsabilité civile). Le maintien du bois mort en forêt permet de conserver la richesse du sol sans augmenter le risque de développement de ravageurs.

Réglementation :

Toutes les espèces de chauves-souris sont protégées. Des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) (Natura 2000) ont été désignées pour les chauves-souris. Pour ces sites à chauves-souris, toutes les propriétés forestières et celles environnantes dans un rayon restant à définir sont soumises à l'étude d'incidence de la gestion.

Pour les propriétés dotées d'un PSG, la demande d'agrément au titre du L.11 dispense d'études d'incidences toutes coupes ou travaux planifiés dans le document de gestion.

Les mesures de gestion citées ci dessus peuvent être des engagements d'une charte. Le maintien d'arbres morts et d'arbres à cavités peut être indemnisé dans le cadre d'un contrat NATURA 2000.

Pour en savoir plus :

Des actions au niveau européen (Eurobats) ou au niveau français (Plan National d'action chiroptère) sont entreprises pour l'étude et la conservation des chiroptères : <http://www.eurobats.org/> ou <http://www.plan-actions-chiropteres.fr/>
Groupe mammalogique normand : <http://www.gmn.asso.fr/>
* Habitats et espèces protégées - Guide de reconnaissance et de gestion en forêt Normande *